

La renaturation du ruisseau de la Tréchonnière est intégrée au Contrat Territorial Milieux Aquatiques de l'Autize et de l'Egray 2013-2017. Le site a été identifié lors d'étude préalable au CTMA, portée par le SIAH de l'Autize et de l'Egray.

- **enjeu « sécurité »** : Le ruisseau était très proche de la route départementale 133 (RD133), et en train de s'inciser.

Les gabions de la route étaient mis à nu, s'effondraient pour certains dans le ruisseau, ceci entraînant un problème de stabilité de la voirie.

- **enjeu « espèces » et « continuité écologique »** : Il existait des problèmes de franchissabilité piscicole et sédimentaire : au niveau d'une portion de cours d'eau le long d'un coteau rocheux, au niveau d'un passage busé mal dimensionné, et au niveau d'un radier de pont). L'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) et la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), espèces d'intérêt patrimonial, fréquentent ce site.

Les travaux ont consisté en une remise en forêt du ruisseau « la Tréchonnière », associée à une mise en sécurité de la route départementale 133.

Maître d'ouvrage : Département des Deux-Sèvres

Période de réalisation et durée des travaux : mai-juin 2016 (6 semaines)

Entreprises: Études et AMO : Cabinet SEGI (Agence Loire-Atlantique CLISSON 44. Tel 02 28 21 24 76)
Travaux : MERCERON ENVIRONNEMENT (BRESSUIRE Tel 09 77 75 47 97)

Objectifs des travaux effectués :

- restaurer la continuité du cours d'eau en supprimant les obstacles : déplacement du cours d'eau et recharges granulométriques,
- améliorer la sécurisation de la route : élargissement de l'accotement, en déplacement du cours d'eau en forêt, création d'une noue en bord de route.

Déroulé des travaux :

I. SITE 1 AMONT (buse et accotement trop étroit)

- Élargissement de l'accotement de 1,2 m (talus déboisé, terrassé, pose géotextile coco et ensemencement)
- Création d'un nouveau lit au pied du talus
- Recharge granulométrique de ce lit avec les blocs et cailloux issus du terrassement du coteau
- Recharge granulométrique après la première buse pour rehausser le niveau de l'eau et limiter l'impact sur la circulation piscicole

LE COTEAU

État initial

Pendant les travaux (juin 2016)

Après travaux (juil. 2016)





EN FORET : État initial

Après les travaux

II. SITE 2 INTERMEDIAIRE (déplacement du lit en forêt)

- Création d'un nouveau lit pour le cours d'eau en forêt
- Recharge granulométrique de ce lit avec les blocs et cailloux issus du terrassement du coteau
- Création d'une noue en bordure de route, à la place du précédent lit



LA NOUE : État initial (juil. 2016)

Après les travaux (mars 2017)

Après travaux (Sept 2017)

Coût total du projet : 127 865€ TTC

Étude : 22 735 € TTC

Suivis avant travaux : 3 325 € TTC

Frais d'enquête publique : 8 125 €

Travaux : 93 680 € TTC

Financement :

50 % Agence de l'Eau Loire Bretagne (totalité du projet)

9 % Région Poitou-Charentes (sur les travaux)

État des lieux avant / après :

La Tréchonnière traverse désormais la forêt domaniale de Secondigny et ne passe plus du tout en bord de route. Un linéaire de 245 m de cours d'eau a été créé en forêt.

Les obstacles à la continuité (buse mal calée, chutes, radier de pont) ont été supprimés.

La route a été sécurisée : élargissement de l'accotement (+1,2 m), suppression de l'érosion sous la route.

L'herbe semée s'est bien développée en forêt malgré l'ombre des arbres (observation 1 an après), mais un peu moins rapidement sur le talus (toutefois protégé par un géotextile dans l'attente de la pousse).

Intervention	Coût € TTC
Abattage des arbres	9 000 €
Pêches de sauvegarde	500 €
Installation de chantier	5 900 €
SITE 1. Travaux de sécurisation de la route au niveau du coteau	21 000 €
SITE 1. Création d'un nouveau lit le long du coteau	4 500 €
SITE 2. Renaturation du cours d'eau en forêt	33 600 €
Création de la noue le long de la route	19 000 €
SITE 3. Recharge granulométrique en aval du pont	180 €
TOTAL	93 680 €

Après les travaux (mars 2017)

Informations sur les aspects administratifs

Les travaux ont nécessité la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (avec incidences Natura 2000), avec déclaration d'intérêt général (le Département ne possédait pas l'intégralité du linéaire : l'ONF et deux propriétaires privés jouxtent le tracé).

Suivi mis en place :

Un état zéro a été réalisé avant travaux (pêche électrique, IBGN, Carhyce).

En 2016 avant les travaux, une pêche de sauvegarde a été réalisée dans le cours d'eau le long de la RD. Lors de cette pêche ont été capturées 13 truites de différentes tailles et 37 anguilles, dont 7 de plus de 50 cm. D'autres espèces comme des vairons étaient présents mais n'ont pas été comptabilisés

Des suivis seront réalisés en 2019 en année 3 après travaux. Un rapport complet présentera l'évolution des milieux suite aux travaux.

Le site fait partie du réseau des sites de démonstration suivis par l'Agence Française de biodiversité :

Info : <https://docplayer.fr/154301895-Michel-bramard-soizic-pautret.html>

Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande :

Cahier des charges de l'étude et des travaux, suivi photographique, possibilité de visiter le site.

Commentaires :

- La première phase de travaux a consisté en l'abattage des arbres sur le talus et en forêt le long du futur tracé du cours d'eau (hiver 2015). L'ONF a été mandaté pour assurer l'opération.

- Avant les travaux une pêche de sauvegarde a été réalisée dans le lit amené à être comblé.

- de fortes pluies en cours de chantier ont entraîné un retard et ont obligé à mettre en œuvre des techniques pour permettre le ressuyage de la zone humide en aval du tracé devenue impraticable : redents dans la partie aval du cours d'eau existant, fosse de décantation en aval du terrassement du premier tronçon du nouveau cours d'eau réalisé en forêt.

- la recharge granulométrique après le radier de pont n'est pas encore colmatée. L'eau trouve un autre cheminement que celui du lit préférentiel d'étiage créé, impactant donc encore quelque peu la continuité à l'étiage.

- la noue créée en bord de route est très humide par endroits l'hiver : quelques résurgences ont été observées au cours de l'hiver 2016-2017 pluvieux. Ces endroits ont été drainés et signalés pour les véhicules.

Contacts pour tout renseignement sur ce projet :

Département – Service de l'eau : Soizic PAUTRET

Département des Deux-Sèvres

Mail Lucie AUBRAC

79 022 NIORT CEDEX

Tél. : 05 49 06 78 73 / Mail. : soizic.pautret@deux-sevres.fr

Syndicat de rivière – TMR :

Cécile POUGET

Syndicat de l'Autize et de l'Egray

20, rue de l'Épargne

79 160 COULONGES SUR L'AUTIZE

Tél. : 05 49 63 33 74 / Mail. : siah.autize.egray@gmail.com

Président du Département au moment des travaux :

M. Gilbert FAVREAU

Président du Syndicat au moment des travaux :

M. Francis VILLAIN

